

Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Nous n'irons plus au marché, les réseaux sont coupés!»

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance
du 23 juin 2003, dans le rapport M-285 A)

MOTION

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre différentes mesures de revitalisation des marchés, telles que:

1. Sur le plan infrastructurel

1.1 améliorer qualitativement, en collaboration avec l'Association des marchés, l'état de l'espace public où les marchés trouvent place actuellement ainsi que toute l'infrastructure permanente;

1.2 sur la base des usages du quartier, dans des endroits de grande centralité en relation avec les objectifs du plan piétons, créer ou réaménager, pour un usage permanent, au minimum une place de marché par quartier;

1.3 installer dans chaque marché des unités de tri des déchets mobiles (à l'image de celle qui fonctionne à Carouge), autant pour les marchands que pour les acheteurs.

2. Sur le plan réglementaire et de la gouvernance

2.1 refondre le règlement des marchés de détail (LC 21 811) en collaboration avec l'Association des marchés;

2.2 améliorer l'accueil et la gestion des services proposés par la Ville de Genève (eau, électricité, facilité de stationnement pour les marchands, contrôle du stationnement pour les acheteurs, etc.);

2.3 participer au groupe de travail «Souveraineté alimentaire», en particulier sur tous les problèmes qui touchent au renforcement des réseaux permettant de développer les échanges directs.

3. Sur le plan de la communication

3.1 financer, au moins une fois par an, une large campagne de sensibilisation sur l'existence des marchés et l'avantage qu'ils représentent (urbanisme de proximité, qualité des produits, lien social, etc.), sous la forme, par exemple, d'un «calendrier des 4 saisons» qui serait distribué à tous les ménages;

3.2 subventionner l'Association des marchés pour des projets spécifiques de relations publiques allant dans le sens de fidéliser la clientèle, dans le cadre de la subvention prévue à cet effet, soit «Encouragement à l'économie genevoise», ligne budgétaire 1001.80, groupe de comptes 365.